



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 27 mars 2023

Présidence de M. Guy Wolfensberger

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le président, 72 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés :

M. Benoît Bongard, Mme Caroline Brennecke, M. André Christinat, M. Kilian Duggan, Mme Carole Gay-Hirt, M. Vincent Hofer, Mme Paola Juan, Mme Rose Marie Notz, M. Ludovic Paschoud, M. Yann Patthey, M. Denis Richter, M. Fabrice Rod, M. Rémy Sulzer.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Assermentation de quatre Conseillers communaux

Le président rappelle les démissions de Mesdames **Doriane Baettig** et **Elodie Marguerat** du groupe des Verts.

Il annonce la démission de **Mme Serena De rosa**, reçue le 6 février et celle de **Mme Claudia Ricci-Bovier** reçue le 25 février et fait lecture de leurs courriers respectifs.

Mesdames **Doriane Baettig** et **Elodie Marguerat**, du groupe **Les Vert.e.s** seront remplacées par Mesdames **Kristin Rossier Buri** et **Corinne Rossari**.

Mme Serena de Rosa du groupe Indépendants & vert'libéraux sera remplacée par **M. Philippe Doffey**.

Mme Claudia Ricci-Bovier du groupe PLR sera remplacée par **Mme Cindy Felley**.

Le président appelle ainsi ces 4 personnes devant l'assemblée et fait lecture du texte. A l'appel de son nom, chacun solennise la promesse.

Le Conseil prend acte du serment et félicite les nouvelles Conseillères et Conseiller qui se présentent brièvement.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2022

Le président informe que **M. Vincent Arlettaz** a signalé une « coquille », qui sera corrigée.

Le président procède au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Communication du Bureau du Conseil communal

Le Conseiller Denis Richter étant absent et le Conseiller Philippe Sandoz officiant comme président de commission ad hoc, le président remercie les scrutateurs de ce soir, la vice-présidente Charlotte Mathis et la Conseillère Nicole Mottier qui les remplacent.

Représentations

Le **7 février**, le président a assisté à la 12ème séance du Réseau Jeunesse.

Le **9 février**, il a été invité à assister à la séance du Conseil communal de Belmont.

Votations et élections

Le scrutin prévu le 12 mars 2023 ayant été annulé faute d'objet, il n'y a donc pas de résultat à présenter.

Le président rappelle que les prochains scrutins sont prévus les 18 juin (votations fédérale) et le 22 octobre (élections du parlement), date qui nécessitera des équipes conséquentes.

Correspondance

Le **12 janvier**, le président a reçu un courrier de la présidente de l'Association « Les Amis de Corsy » informant du dépôt d'une nouvelle pétition intitulée « Opposition à la demande d'abattage du tilleul protégé n°216 à Corsy », dont il fait lecture.

Le courrier mentionne que le nombre de signataires, en partie domiciliés sur la commune de Lutry, se monte à 545, dont 320 par voie électronique.

Par ce courrier, l'Association souligne que le projet d'un jardin Mafla sur la parcelle destinée à un bâtiment de logements, séduit de nombreuses personnes.

Le président rappelle que son prédécesseur avait informé le Conseil, lors de la séance du 20 juin 2022, d'une pétition au sujet du projet immobilier sur cette même parcelle. Par ailleurs, cette Association lui avait adressé un courrier dont il avait fait part au Conseil lors de la séance du 12 septembre 2022.

Cette pétition porte sur une attribution de la Municipalité et lui a également été adressée. Toutefois, au vu des multiples courriers reçus, il remercie la Municipalité d'en tenir informé le Conseil.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli confirme qu'il s'agit bien d'une compétence de la Municipalité. Il explique qu'il y a en effet eu une demande d'autorisation pour un bâtiment sur une parcelle à Corsy. Cette demande d'autorisation a fait l'objet d'une décision municipale, laquelle est actuellement traitée par le Tribunal cantonal. Cette décision liée à la construction de ce bâtiment impliquait une demande d'abattage qui a également fait l'objet d'une enquête publique. Cette dernière a soulevé de multiples oppositions. La Municipalité a rendu une décision qui a, elle aussi, fait l'objet d'un recours actuellement traité par le Tribunal cantonal. Il s'agit donc de décisions de la compétence de la Municipalité qui a délivré un permis pour la construction de ce bâtiment estimant qu'il était conforme, ainsi qu'une autorisation d'abattage, l'estimant également conforme, mais compensée, car cet arbre sera remplacé. Il s'agit maintenant d'attendre la décision des juges.

4. Dépôts d'éventuels postulats, motion et/ou projets de règlements.

Mme Anne-Catherine Christen et **M. Alain Plattet** confirment le dépôt des postulats annoncés lors du Conseil du 3 décembre, qui n'avaient pu être traités faute de temps, intitulés respectivement :

- « Un jardin participatif dans le cadre du projet du futur collège de la Combe ! ».
- « Pour la création d'une mémoire des Lutriens et Lutriennes ».

Par ailleurs, **Mme Françoise Salamé-Guex** dépose un postulat intitulé « Prolongation des horaires des crèches, UAPE et APEMs ».

5. Préavis 1310 / 2023 – Demande de crédit pour l'établissement de l'avant-projet de réfection des routes cantonales RC 768, RC 777 et RC 780.

M. Philippe Sandoz, président de la commission ad hoc, présente les conclusions de son rapport. Il rappelle que la commission propose l'amendement suivant :

Amendement n°1 : Réduction des coûts de communication de CHF 30'000.- à CHF 15'000.

Le président ouvre la discussion.

M. Raymond Sudan pense qu'il est important d'envisager un tracé enterré ou semi-enterré, malgré le coût plus élevé, car il s'agit d'un héritage destiné aux générations futures.

M. Etienne Blanc annonce que la Municipalité accepte l'amendement proposé par la commission. Il ajoute que le montant figurant dans ce préavis est différent de celui qui avait été proposé lors du Budget en décembre dernier. Cette différence est due au fait que le premier projet avait un niveau d'étude inférieur. Il rappelle que le but est d'arriver avec différentes variantes, puis de convoquer le groupe de consultation afin de présenter un préavis.

M. Jean-François Chapuisat souhaite savoir si le sujet de filtration du trafic, évoqué lors du projet du BHNS, et bien que celui-ci ait été retiré, est un sujet de discussion

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli rappelle que, bien que le projet BHNS ait été abandonné, de nouvelles discussions sont en cours pour mettre en place un « plan B ». Les instances concernées, qui sont tant le canton que les TL, sont informées et adhèrent à cette démarche.

Mme Elodie Gysler-Buchheim souhaite savoir si une démarche participative est envisagée ainsi que de réintroduire des traversées piétonnes en surface.

M. Etienne Blanc explique qu'un groupe consultatif composé de membres du Conseil sera constitué, mais qu'une démarche participative à l'échelle de tous les citoyens n'est pas prévue à ce stade. Concernant les traversées piétonnes, il est trop tôt pour se prononcer, cela dépendra des variantes proposées, ainsi que des avis du groupe consultatif.

Mme Monique Weber souhaite que la question de l'absence de l'arrêt de bus « Rive » en direction de Lausanne soit examinée dans le cadre de ce projet.

M. Etienne Blanc en prend note.

M. Guy Minder rappelle qu'une stratégie cantonale de promotion du vélo a été développée, ainsi qu'un centre de compétence que les communes pourront solliciter. Il souhaite savoir si la Municipalité a prévu de le faire.

M. Etienne Blanc n'en avait pas connaissance, mais en prend note.

Mme Anne-Catherine Christen souhaite insister quant aux avantages d'une route enterrée, malgré le coût plus élevé. Elle souhaite également que cette étude soit présentée au Conseil.

M. Philippe Sandoz pense que le projet d'enterrer la route sera rapidement abandonné, car il pose certains problèmes tels que le coût élevé, la descente de la route de la Conversion, la proximité avec la Lutrive et les passages piétons en sous-sol.

M. Etienne Blanc précise que ce point figure dans le préavis, car la Municipalité souhaite l'étudier.

M. Pierre Bonjour rappelle que cette option avait été étudiée il y a 43 ans et était impossible à réaliser. Il demande à la Municipalité de réaliser une étude de faisabilité relativement simple qui permette d'arriver à ces conclusions sans dépenser une part trop importante du crédit.

M. Denis Aguet rappelle que les conclusions de la commission sont d'étudier cette variante sans préjuger du résultat.

La discussion est close.

Le président procède au vote sur l'amendement dont il refait lecture :

Amendement n°1 : Réduction des coûts de communication de CHF 30'000.- à CHF 15'000.-

L'amendement est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Le président procède au vote sur les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Lutry

Vu le préavis municipal n° 1310 / 2023 ;

Ouï le rapport de la commission désignée pour examiner cet objet ; Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- 1. D'autoriser la Municipalité à engager les études d'avant-projet pour la réfection des routes cantonales RC 768, RC 777 et RC 780*
- 2. D'accorder les crédits nécessaires aux études, soit la somme de CHF 225'000.- TTC, correspondant au montant de CHF 240'000.- TTC mentionné dans le présent préavis minoré de CHF 15'000.- TTC, tel que proposé dans l'amendement n°1.*
- 3. D'admettre le mode de financement proposé.*

Le préavis est adopté à l'unanimité.

6. Préavis N° 1311 / 2023 – Adoption d'un règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance

M. Alain Plattet, président de la commission ad hoc, présente les conclusions de son rapport. Il rappelle que la commission propose d'amender le règlement proposé par la Municipalité en modifiant l'article 3, alinéa 2 par la formulation suivante : « *L'installation de vidéosurveillance peut être permanente ou temporaire* ».

Le président ouvre la discussion.

M. Patrick Sutter entend les craintes de la commission. Il ajoute qu'un règlement doit être applicable dans la durée et permettre d'anticiper les éventuels besoins sécuritaires qui pourraient survenir. La Municipalité pourrait accepter l'amendement proposé par la commission, mais estime qu'il devrait être complété. Elle propose de remplacer l'alinéa 2 de l'article 3 de la manière suivante :

« L'installation de vidéo-surveillance peut être permanente ou temporaire. Dans ce dernier cas, les caméras de vidéo-surveillance peuvent être régulièrement déplacées dans un périmètre donné en fonction des besoins sécuritaires identifiés. »

Le président ouvre la discussion.

M. Raymond Sudan souhaite savoir combien de caméras sont prévues et quel est leur coût unitaire.

M. Patrick Sutter rappelle que l'intention de la Municipalité n'est pas d'ajouter des caméras, mais de se conformer aux dispositions légales du Canton en matière de protection des données qui impose d'avoir un règlement. Il ajoute ne pas pouvoir répondre à la question du prix, ne sachant pas quelles caméras seraient installées ni à quel endroit.

Mme Valérie Dormenval souhaite connaître le nombre actuel de caméras sur le territoire communal et s'il serait nécessaire d'en ajouter ?

M. Alain Plattet explique que quatre sites sont actuellement vidéosurveillés et qu'il n'est pas prévu de les multiplier. Il s'agit de la possibilité de le faire si des besoins sécuritaires sont identifiés.

Mme Valérie Dormenval souhaite savoir de quelle manière le public est informé des sites sous vidéosurveillance.

M. Patrick Sutter explique qu'il y a une publication sur le site cantonal où tous les sites de vidéosurveillance sont répertoriés.

M. Vincent Arlettaz pense qu'il n'y a pas de différence sur le fond entre la proposition de la Municipalité et l'amendement de la commission. Il rappelle que le règlement prévoit, à son article 105, que tout amendement doit être soumis préalablement à la commission concernée avant d'être voté par le Conseil. Il propose dès lors deux variantes : soit suspendre la séance pour que ladite commission puisse se réunir de façon expresse, soit inciter la Municipalité à transformer cet amendement en sous-amendement, ce qui permettrait successivement de voter l'ajout de la Municipalité, l'amendement ainsi modifié et enfin le projet final.

M. Alain Plattet annonce qu'il aurait dû transmettre cet amendement à la commission lorsqu'il l'a reçu et propose d'aller de l'avant sur l'amendement proposé par la Municipalité à moins qu'un membre de la commission ne prenne la parole pour s'y opposer.

M. Patrick Sutter demande si le président de la commission propose que cette dernière se rallie à l'amendement proposé par la Municipalité. Le cas échéant, il n'y aurait plus qu'un amendement à voter.

M. Alain Plattet confirme que c'est bien ce qu'il propose à titre personnel.

M. Vincent Arlettaz rappelle qu'il faut voter sur le sous-amendement qui prévoit de modifier l'amendement en question, sur l'amendement et sur l'ensemble, afin de respecter le règlement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le président procède au vote sur le sous-amendement proposé par la Municipalité dont il fait lecture.

La Municipalité propose d'amender l'article 3 al.2 du règlement proposé dans le cadre du préavis n°1311/2023, en ce sens que l'alinéa 2 tel qu'il a été proposé est purement et simplement remplacé par l'alinéa 2 suivant :

« L'installation de vidéo-surveillance peut être permanente ou temporaire. Dans ce dernier cas, les caméras de vidéo-surveillance peuvent être régulièrement déplacées dans un périmètre donné en fonction des besoins sécuritaires identifiés. »

Le sous-amendement est accepté à l'unanimité moins 7 abstentions.

Le président procède au vote sur l'amendement modifié dont il fait lecture.

« L'installation de vidéo-surveillance peut être permanente ou temporaire. Dans ce dernier cas, les caméras de vidéo-surveillance peuvent être régulièrement déplacées dans un périmètre donné en fonction des besoins sécuritaires identifiés. »

L'amendement modifié est adopté à l'unanimité moins 7 abstentions.

Le président procède à présent au vote concernant le préavis N° 1311 / 2023 - **Adoption d'un Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance**, dont il relit les conclusions :

Le Conseil communal de Lutry

Vu le préavis municipal n° 1311 / 2023 ;

Où le rapport de la commission chargée de son étude

Décide

- 1. D'amender le règlement proposé par la Municipalité en modifiant l'article 3, alinéa 2 par la formulation suivante « L'installation de vidéosurveillance peut être permanente ou temporaire. Dans ce dernier cas, les caméras de vidéo-surveillance peuvent être régulièrement déplacées dans un périmètre donné en fonction des besoins sécuritaires identifiés. »*
- 2. D'autoriser la Municipalité à adopter le nouveau règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance conformément au projet annexé au présent préavis et amendé ci-dessus ;*
- 3. De faire entrer en vigueur le Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance dès son approbation par le/la Chef/fe de Département concerné.e.*

Les conclusions amendées sont adoptées à l'unanimité moins 7 abstentions.

7. Discussion et votation sur les motions, postulats et/ou projet de règlements déposés en point 4 de l'ordre du jour

Le président rappelle en préambule que le Conseil discute de l'opportunité de renvoyer l'objet à la Municipalité pour étude et rapport et non du fond du sujet.

Il rappelle également que chaque proposition peut être renvoyée à l'examen d'une commission de prise en considération si 5 conseillers au moins le demandent et que l'assemblée l'accepte.

M. Alain Plattet présente son postulat intitulé « Pour la création d'une mémoire des Lutriens et Lutriennes » :

https://www.lutry.ch/fileadmin/user_upload/conseil_communal/motions_postulats/Lutry_postulat_Plattet_creation_memoire_lutriens_27.03.2023.pdf

Le président ouvre la discussion.

M. Raymond Sudan annonce soutenir ce postulat, mais en se servant de moyens déjà financés pour cela, par exemple dans le cadre des quartiers solidaires.

M. Charles Monod pense que le nouveau texte de ce postulat laisse une grande latitude d'action à la Municipalité et rend le Conseil attentif au fait que cela nécessite des ressources.

M. Dominique Roulet soutient le postulat et souhaite savoir quel serait le budget nécessaire.

M. Alain Plattet répond qu'il s'agit de remettre le degré d'implication aux mains de la Municipalité, afin que des variantes soient proposées au Conseil.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote.

Le renvoi de ce postulat est accepté par 35 oui, 12 non et 23 abstentions.

Mme Anne-Catherine Christen présente son postulat intitulé « Un jardin participatif dans le cadre du projet du futur collège de la Combe ! » :

https://www.lutry.ch/fileadmin/user_upload/conseil_communal/motions_postulats/Lutry_postulat_Christen_jardin_participatif_college_combe_27.03.2023.pdf

Le président ouvre la discussion.

M. Charles Monod pense que ce postulat est intéressant, mais pense que cette possibilité existe déjà. En effet, lorsqu'une parcelle de jardin est attribuée, rien n'empêche que cela soit un collectif qui l'entretienne. Il s'interroge donc sur le bien-fondé de ce postulat.

M. Baptiste Savoy relève qu'à Pully, un collectif avait démarché la Municipalité. Il ne s'agissait pas d'une initiative politique du Conseil communal ou de la Municipalité, ce qui rejoint les propos de M. Charles Monod.

Mme Claudie Leconte souhaite relever la proximité avec le collège de la Combe et le fait que, dans les années à venir, il sera probablement intéressant d'apprendre aux enfants à cultiver la terre.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote.

Le renvoi de ce postulat est accepté par 32 oui, 31 non et 7 abstentions.

Mme Françoise Salamé Guex présente son postulat intitulé « Prolongation des horaires des crèches, UAPE et APEMs » :

https://www.lutry.ch/fileadmin/user_upload/conseil_communal/motions_postulats/Lutry_postulat_Salame_prolongation_horaire_creches_27.03.2023.pdf

Le président ouvre la discussion.

M. Alain Plattet pense qu'il faut également vérifier la qualité de l'accompagnement.

M. Alain Amy explique que les coûts seront donc plus élevés et qu'il sera difficile de les reporter sur les parents puisque les tarifs sont définis au niveau du réseau qui n'a pas la volonté de les réviser. Cela nécessiterait, de plus, du personnel supplémentaire qu'il est actuellement très difficile de trouver. Il ajoute que, si le Conseil souhaite renvoyer ce postulat à la Municipalité, cette dernière le transmettra à la FSEJ pour étude et analysera également l'impact sur les enfants.

Mme Émilie Hassenstein se demande dans quelle mesure il ne serait pas judicieux de sonder les familles.

Mme Françoise Salamé Guex précise qu'une offre d'horaires plus larges inviterait sans doute les parents à revoir leur organisation, afin de pouvoir en profiter. L'idée étant également de leur permettre de travailler plus.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote.

Le renvoi de ce postulat est accepté par 48 oui, 1 non et 19 abstentions.

8. Élection du/de la représentant-e du Conseil communal et son/sa remplaçant-e au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale de Service de Défense contre l'Incendie et de Secours Ouest-Lavaux

Le président rappelle que le Conseil, lors de sa séance du 31 octobre 2022, a approuvé le préavis n° 1305/2022 : SDIS Ouest-Lavaux – Passage en Association de communes. Ce préavis au point III de ses conclusions demandait « *De nommer un délégué et un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association conformément aux statuts, après leur entrée en vigueur* ». Les statuts ayant été approuvés par l'ensemble des autorités concernées, il s'agit donc ce soir de nommer le délégué et son suppléant

M. Olivier Rodieux, pour le groupe PLR, présente la candidature de **M. Philippe Sandoz** au poste de délégué.

M. Philippe Sandoz est élu à l'unanimité.

M. Grégory Coderey, pour le groupe des Verts, présente la candidature de **M. Loris Buret** au poste de délégué suppléant.

M. Loris Buret est élu à l'unanimité.

9. Élection de deux membres du Conseil Intercommunal de l'APOL

Mesdames **Paula Juan** et **Serena Da Rosa** ayant démissionné du Conseil intercommunal de l'APOL, le Conseil doit élire leurs remplaçants.

M. Loris Buret, pour le groupe des Verts, présente la candidature de **M. Esteban Jayet**.

M. Esteban Jayet est élu à l'unanimité.

M. Jean-François Chapuisat, pour le groupe Indépendants & vert'libéraux, présente la candidature de **M. Guy Minder**.

M. Guy Minder est élu à l'unanimité.

10. Élection d'un membre du Conseil d'Établissement

Suite à la démission de **Mme Elodie Marguerat**, le Conseil doit élire son remplaçant au Conseil d'établissement.

M. Loris Buret, pour le groupe des Verts, présente la candidature de **Mme Émilie Hassenstein**.

Mme Émilie Hassenstein est élue à l'unanimité.

11. Communications municipales

Le Conseil a reçu la communication 670/2023 de la part de la Municipalité intitulée Crise énergétique – Plan de continuité et Points de rencontre d'urgence (PRU).

Le président ouvre la discussion. Celle-ci n'est pas demandée.

Par ailleurs, **M. Charles Monod** informe que la sortie quinquennale du Conseil communal aura lieu le samedi 17 juin.

12. Interpellations, questions et divers

Mme Marie-Claude Rossi souhaite savoir si la commune à l'intention de soutenir la manifestation de la fête des voisins et, si oui, de quelle manière.

M. Alain Amy explique que la contribution de la commune sera modeste cette année. Des guides et affichettes seront néanmoins mis à disposition pour annoncer les manifestations qui pourraient s'organiser dans les quartiers.

M. Pierre Bonjour souhaite relever des divergences entre les piliers publics « physiques » et le pilier public virtuel, soit la page internet de la commune. Il a par ailleurs constaté que, pour la demande d'abattage du tilleul de Corsy, l'avis a été retiré avant la fin du délai d'opposition. Il souhaite que la Municipalité veille à ce que ces divers piliers soient mis à jour conformément aux règles.

Mme Elodie Gysler-Buchheim annonce que le nouveau chef de groupe des Indépendants & Vert'libéraux est M. Jean-François Chapuisat.

Mme Claudie Leconte souhaite savoir pourquoi il n'y a pas de tarification « Heures creuses » lors du week-end à Lutry. Cette mesure financièrement incitative pourrait inciter les citoyens à consommer les soirs et les week-ends et mieux faire face aux pénuries d'électricité.

M. Charles Monod explique que le fournisseur d'énergie de la commune ne fait pas de différence de prix entre heures creuses et heures pleines. Il serait envisageable d'instaurer un tarif heures creuses, mais il ne faudrait pas qu'il soit inférieur au prix d'achat. Il prend note de la question qu'il étudiera avec M. Yves Leumann, chef de service des SI, et reviendra avec une réponse.

M. Dominique Roulet souhaite savoir s'il serait possible que le guichet virtuel du site internet de la commune contienne un agenda consultable en ligne, afin de renseigner les citoyens de la disponibilité des cartes CFF, cartes CGN, caves, refuges et salles communales à louer.

M. Charles Monod informe le Conseil que les cartes CFF disparaîtront l'année prochaine et seront illimitées. Consulter en ligne leur disponibilité n'aura donc plus de sens. Ce qui s'applique également aux cartes CGN. Pour ce qui est de la disponibilité des lieux à louer, il est envisagé de remanier le site de la commune et cela pourrait y être intégré.

Mme Anne-Catherine Christen remercie M. Etienne Blanc pour l'ouverture du vestiaire de la plage durant l'hiver.

M. Pierre Bonjour s'inquiète de constater que certains habitants laissent gambader leurs chiens sans laisse et sans ramasser leurs déjections, notamment dans le parc Casimir Reymond, alors qu'une garderie se trouve à côté et que les enfants viennent y jouer. Il se demande si la Municipalité ne pourrait pas accentuer les contrôles ou placer une signalisation plus explicite pour éviter ce genre de situations.

M. Raymond Sudan pense que cela soulève un problème intéressant et qu'il faut trouver une solution afin que tous puissent cohabiter.

Mme Camille Moser se réjouit d'avoir un retour sur le règlement du port nouvellement entré en vigueur qui semble porter ses fruits.

Mme Émilie Hassenstein souhaite savoir s'il y a un retour quant à la période de test des poubelles de tri et signale que celle se trouvant à la place des Halles n'a pas d'étiquette signalétique sur l'un de ses côtés.

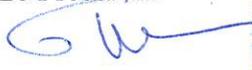
M. Etienne Blanc répond que le retour n'est pas concluant pour le moment et qu'un point sera fait en fin d'année à ce sujet.

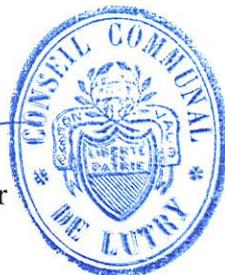
M. Patrick Sutter souhaite répondre à la question reçue par courriel de M. Guy Minder concernant le Masterplan des Mobilités. Il explique que ce dossier a fait face à de nombreux aléas et notamment un changement de prestataire ; ces aléas sont documentés dans les rapports de gestion des dernières années. Actuellement, ce rapport est suspendu, suite notamment à l'abandon du BHNS et dans l'attente de définir ce qu'il va advenir de la desserte de transports publics au bas de la commune, de la requalification de la route de Lavaux et du chantier SDEL. Enfin, il ajoute que le montant de CHF 50'000.-, qui figurait dans le budget 2022 avec le libellé « Présentation du Masterplan des Mobilités » était dû à une erreur de mise en page, qui avait été mentionnée lors de la séance du Conseil du 4 décembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22h21.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président


Guy Wolfensberger



La secrétaire


Danahe Palmon